

Traivarses



Association « Langues de Bourgogne » Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne 71240 Anost

Quêu qu'v'en diez ?

Déjà septembre ! Je n'aurai pas le temps de boucler un nouveau numéro de Traivarses avant quelques semaines. Ce n'est pourtant pas la matière qui manque mais le temps pour la mettre en forme.

Nous sommes les uns et les autres très engagés localement. Pour certains dans le fonctionnement d'associations et d'ateliers. Pour d'autres dans des projets artistiques (spectacles, théâtre etc.). Voir souvent dans les deux...

Une association à vocation régionale comme la nôtre ne pourra remplir sa mission coordinatrice avec la régularité et la rigueur nécessaire qu'avec l'obtention de moyens spécifiques. Soyons clairs : avec un minimum de temps salarié.

Vu les investissements qui se font dans les régions telles Rhône Alpes, Poitou-Charentes, Picardie... (sans parler de celles où les langues régionales bénéficient depuis longtemps d'une véritable politique en la matière), où la richesse, la diversité et la vitalité linguistique de la Bourgogne notre ambition n'est en aucun cas démesurée.

Donc, faute de temps pour faire mieux et pour faire plus, je me contente de vous faire parvenir en coup de vent quelques informations et quelques dates.

Pierre Léger,

Le Pierre,
que vos sarrs brâment lai
main.

> Les Musiques de la langue

C'est déjà la semaine prochaine : du 13 au 16. Tout le programme est sur le site de la mpo <http://www.mpo-bourgogne.org/>. Quatre jours riches en langues. N'hésitez pas à vous offrir ce festival dans son intégralité mais si vous ne disposez que d'une journée je vous invite particulièrement à réserver votre **vendredi 14 après-midi** où nous pourrions prendre la mesure de notre patrimoine oral et écrit tel que notre maison le sauvegarde et le valorise.

> Reprise des ateliers « patois »

Je ne connais pas vos dates. Ce serait pourtant intéressant de nous informer mutuellement et d'organiser de temps en temps quelques échanges. Ci-jointes les prochaines séances des **Ateliers du Sud Chalonnais** qui se déroulent tous les 3^e lundis de chaque mois à 20h. Si vous pouviez me faire passer les vôtres...

> Noeies Borguignons

Vu l'avancement du projet dans les chorales et vu la possibilité de financements sensiblement plus conséquents en 2013 nous avons considéré qu'il était préférable de faire bien plutôt que de faire vite. **Le projet sera donc repoussé à décembre 2013.** Date à fixer. Les enregistrements se feront dès que les chœurs seront prêts en 2013. Le CD et le livret seront donc disponibles pour le concert, ce qui semblait difficile cette année. De plus nous aurons la possibilité de préparer un final qui fera date à savoir un Noei avec toutes chorales et un ensemble de vieilles

> Une langue en partage

Suite au colloque de Dijon en **juin 2011**, la MPO et Langues de Bourgogne a noué des liens avec Bénédicte Pivrot et Michel Bert, linguistes en région Rhône Alpes. Il s'en est suivi une visite des deux chercheurs la MPO en **juillet 2011** puis une rencontre à Lyon le **30 mars 2012** entre une délégation de la MPO et de Langues de Bourgogne (Caroline Darroux, Jean-Luc Debar, Guillaume Labois, Rémi Guillaumeau, Gilles Barot et Pierre Léger) et une équipe de l'Institut Pierre Gadette. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur la situation linguistique de nos deux régions. Pour résumer la chose on pourrait dire que, si nos amis de Rhône Alpes souhaiteraient disposer d'un outil tel que la MPO, nous rêvons, de notre côté, que la Bourgogne se dote d'une véritable politique linguistique régionale à la hauteur de celle qui se développe en Rhône Alpes. C'est dire que nous avons tout à gagner à nous épauler mutuellement. Comme vous le savez la région Rhône Alpes est concernée par deux langues régionales : l'occitan au Sud et le franco-provençal, lequel franco-provençal déborde d'ailleurs en Suisse et dans le Val d'Aoste en Italie. Or notre région Bourgogne comprend une zone nettement franco-provençale en Bresse, au Sud de Louhans, et une zone de transition sous influences franco-provençale (Brionnais, Mâconnais). **C'est dire que nous avons, avec la Région Rhône Alpes non seulement des intérêts stratégiques mais une langue en partage.** En **juin 2012** notre Président Jean-Luc Debar a pu se libérer pour participer aux **Assises des Langues régionale à l'Hôtel de région à Lyon**. Prochaine étape : la Fête du patois à Bourg-en-Bresse. Avis aux personnes intéressées.

> 1^{er} Prix littéraire en langues de Bourgogne

Vous avez jusqu'au 31 décembre de cette année. Pensez à faire passer le message dans vos ateliers pour que nous ayons un maximum de textes. *Ai vos lai pieume !* (voir au dos)



> **Lundi 17 septembre** à Marnay
> **Lundi 15 octobre** à Varennes-le-Grd
> **Lundi 19 novembre** (lieu à préciser)
> Veillée patois **Vendredi 9 novembre**
Histoires, contes, vidéos 20h30 à
Varennes-le-Gd
> **Lundi 17 décembre** (lieu à préciser)



Vous pouvez télécharger en ligne le programme alléchant de cette manifestation :
www.bourgenbresse.fr/.../Dépliant%20fête%20francoprovençal.pdf





Prix littéraire en langues de Bourgogne

Ai vos lai pieume !



Les Prix

- 1^{er} Prix : Un chèque de 400 € et une sélection de produit locaux (produits de bouche et produits culturels)
2^{ème} Prix : Un chèque de 200 € et une sélection de produit locaux
3^{ème} Prix : Une sélection de produit locaux

Le Jury

Le jury est composé de : **M. Gérard TAVERDET** (linguiste, professeur retraité de l'Université de Bourgogne, Président d'Honneur de Langues de Bourgogne) ; **Mme Françoise DUMAS** (linguiste, maître de conférences à l'université de Bourgogne et spécialiste de la toponymie du vignoble bourguignon) ; du **Président de la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne** ; du **Président de l'association «Langues de Bourgogne»**, du **Secrétaire de l'association «Langues de Bourgogne»** et de deux représentants des ateliers de patois de Bourgogne

Le Règlement

- 1) Ce concours est ouvert à tous à l'exclusion des membres du jury. Il n'est pas nécessaire de résider en Bourgogne pour concourir.
- 2) Chaque concurrent présentera un texte ou plusieurs textes (maximum 3 par concurrent).
- 3) Chaque texte, qu'il soit manuscrit ou dactylographié (uniquement sur le recto) ne devra pas dépasser 3 pages format A4.
- 4) Toutes les formes littéraires sont autorisées (poème, récit, témoignage, fiction, conte etc.).
- 5) Les textes doivent être rédigés en langues régionales de Bourgogne (langues d'oïl ou franco-provençal)
- 6) Les textes rédigés en franco-provençal seront accompagnés d'une traduction.
- 7) L'écriture du patois est libre.
- 8) Les textes seront jugés pour leur qualité littéraire, leur originalité mais aussi pour la fluidité et de la régularité de leur graphie.
- 9) Les textes doivent être adressés au siège social de Langues de Bourgogne (71550 Anost) en précisant sur l'enveloppe « Concours de textes en langues de Bourgogne »
- 10) Pour garantir son anonymat chaque concurrent se choisira un pseudonyme. Chaque texte sera uniquement identifié par ce pseudonyme et, s'il y a lieu, par un titre. A chaque texte sera jointe une enveloppe cachetée sur laquelle figurera uniquement le pseudonyme choisi. Cette enveloppe contiendra les coordonnées précises du concurrent ainsi que la localisation du patois utilisé. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'à l'issue des délibérations du jury.
- 11) La participation au présent concours implique que les concurrents en acceptent le règlement et qu'ils autorisent l'association « Langues de Bourgogne » à diffuser éventuellement leur texte.
- 12) La clôture du Concours est fixée le 31 décembre 2012.
- 13) Les résultats du Concours seront annoncés lors de l'Assemblée Générale 2013 de Langues de Bourgogne
- 14) Les manuscrits ne seront pas rendus.



Association «Langues de Bourgogne»



Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne